

Le mot du Maire



Chers Harcanvillaises et Harcanvillais,

Ce début d'année a été endeuillé par six décès :

Henri AUVRAY, conseiller municipal depuis avril 1984 puis deuxième adjoint au maire de septembre 1997 à mars 2008.

Jean-Marie GILLE, agent technique de la commune de mai 2009 à juin 2017.

Bruno SENEAL, secrétaire de notre association des Amis d'Harcanville.

Emile MUTEL et Roger COCAGNE, Anciens Combattants et porte-drapeaux de l'association des Anciens Combattants d'Harcanville.

Christiane TEMPLIER, surveillante dans les cars scolaires entre octobre 1999 et juin 2007.

Cette première lettre 2025 est l'occasion de leur rendre hommage et de les remercier. Chacun a contribué activement dans sa mission au fonctionnement, au développement, à l'attractivité, à l'animation de notre commune et à la transmission du devoir de mémoire. Le Conseil Municipal exprime ses plus sincères condoléances à leurs familles.

Le premier trimestre est certainement la période la plus importante de l'année pour la vie communale. Le budget 2025 a pris un peu plus de temps qu'à l'accoutumée, en raison du contexte national.

Le Compte Financier Unique (CFU) a été voté par le Conseil Municipal le 3 avril 2025. Durant cette dernière année de mandat, nos investissements permettront de réaliser les travaux prévus en particulier la fin de l'aménagement de la route de la Gare dans la traversée du Hameau de Pichemont et le remplacement de la canalisation d'eau par le SMEACC. Cette liste n'est évidemment pas exhaustive. Nous maintiendrons également le gel des impôts municipaux comme depuis 2014.

La citoyenneté se définit par trois valeurs : la civilité, le civisme et la solidarité. Elles donnent à la citoyenneté tout son sens, en ce qu'elle ne se limite pas à l'exercice ponctuel du droit de vote et devrait être appliquée au quotidien.

Au fil des ans, notre lettre d'Harcanville vous a rappelé périodiquement plusieurs de ces règles. Malheureusement nous constatons qu'elles ne sont souvent pas toutes respectées : la limitation de vitesse, l'entretien des abords de propriété, les règles d'urbanisme, le dialogue avec son voisin avant de venir en mairie, les menaces verbales des agents de la collectivité, etc...

Je retiendrai la règle suivante : le civisme est le socle de la vie en société, il permet de vivre ensemble. Le respect des règles et des autres est une condition essentielle au bon fonctionnement de tout collectif et donc d'Harcanville.

A quelques mois de la fin du mandat, je dirais qu'un maire n'est rien tout seul, notre implication demande un travail d'équipe où chaque élu et chaque agent communal a sa place et sa mission au service de la commune, en ayant toujours à l'esprit d'œuvrer dans l'intérêt général au service de tous et pouvoir bien fonctionner au quotidien.

Un grand bravo à toutes les forces vives de notre commune, « les Associations » et tous les bénévoles pour leur implication et leur dévouement.

Je vous souhaite un été agréable et j'espère que vous serez nombreux encore à venir participer à notre troisième marché artisanal de septembre.

Bonnes vacances à tous.

Le Maire,

Jean-Pierre LANGLOIS



ETAT CIVIL du 1er janvier au 30 juin 2025

Naissances



Eléonore Magloire
le 3 janvier 2025

Arthur Laperdrix
le 5 mars 2025



Wallace Vermeulen
le 21 février 2025

Décès



Henri Auvray le 10 janvier 2025
Christiane Templier le 16 janvier 2025
Bruno Sénécal le 21 février 2025
Emile Mutel le 24 mai 2025
Roger Cocagne le 29 mai 2025
Dominique Henry le 17 juin 2025

Hommage à Henri Auvray



Henri Auvray nous a quitté le 10 janvier 2025. Durant ses 24 années de mandats dont 11 ans d'adjoint au maire, il avait la détermination de servir notre commune pour assurer le bien-être des Harcanvillais.

Omniprésent à la mairie et sur le terrain, son implication sans faille et sa rigueur étaient exemplaires en particulier lors des événements qui ont marqué l'histoire de notre village (marnières, inondations...).

Il avait à cœur sa mission municipale et l'honneur de servir son pays. Respecté de tous et attentif aux autres, il aimait le travail bien fait ne laissant pas de place à la médiocrité. Il possédait le sens du service public et de l'intérêt général.

Sa parfaite connaissance de notre territoire faisait de lui un référent même lorsqu'il avait quitté la mairie en 2008, et je pense qu'il appréciait ces moments durant lesquels nous avons encore besoin de lui.

Henri n'aimait pas être sous les projecteurs et préférait rester humble. Il avait à cœur de privilégier sa vie familiale, faisant preuve de sagesse, d'une gentillesse et d'une humilité naturelle qui forçaient l'admiration.

Amoureux de son jardin, on le voyait quelquefois assis sur son banc dans l'angle de sa terrasse.

Henri Auvray est parti, sa famille peut être fière de tout ce qu'il a fait pour Harcanville et du temps qu'il a passé à son service.



Bienvenue à HARCANVILLE



Laureen Domingues
et Antoine Buquet
Vicky et April

Vous venez d'arriver dans la commune ? N'oubliez pas de venir vous présenter en mairie. Il s'agit d'une formalité importante qui permettra votre inscription dans le **fichier population** de la commune afin de bénéficier des services accordés aux administrés (sacs poubelles, aide à la cantine scolaire, arbre de Noël, allocation Noël pour les aînés...).

La commune disposant d'un DICRIM (Document d'information communal sur les risques majeurs - inondations, cavités souterraines, risque nucléaire et transport de matières dangereuses) et d'un PCS (Plan Communal de Sauvegarde), votre inscription dans le fichier population permettra également d'intégrer vos coordonnées téléphoniques au **système d'alerte par SMS « Maileva »** pour vous informer de tout incident se produisant sur la commune, ainsi que des consignes de sécurité à adopter. Enfin, vous pourrez également profiter de cette visite pour vous inscrire sur les listes électorales.

Les permanences

Téléphone : 02.35.96.67.60
 Email : mairie@harcanville.net
 Site internet : www.harcanville.fr
 Facebook : Commune Harcanville



Horaires des permanences :

Lundi : de 10 heures à 12 heures (sauf au mois d'août)
Jeudi : de 16 heures à 19 heures

Location de la salle communale

Harcanvillais :

Week-end (du vendredi 18h au lundi 9h) : 120 €
 Vin d'honneur (24h) : 60 €

Hors commune :

Week-end (du vendredi 18h au lundi 9h) : 240 €
 Vin d'honneur (24h) : 120 €

La salle est louée sans vaisselle.



Le recensement militaire



Bientôt 16 ans ?

Pensez au recensement

C'EST OBLIGATOIRE !

Tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile dans les trois mois qui suivent leur seizième anniversaire.

L'attestation de recensement remise par la mairie est indispensable pour être convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté mais également pour se présenter aux examens soumis au contrôle de l'autorité publique (permis de conduire, baccalauréat, BEP, CAP, concours... et même conduite accompagnée).

Pièces à fournir : pièce d'identité en cours de validité, livret de famille et justificatif de domicile.

Interdiction de brûler ses déchets



Le brûlage des déchets ménagers, des déchets verts, **des déchets de chantier** est interdit en vertu des dispositions de l'article 84 du règlement sanitaire départemental de l'Eure et de la Seine-Maritime.

Au-delà des possibles troubles du voisinage générés par les odeurs et la fumée, ainsi que des risques d'incendies, le brûlage à l'air libre émet de nombreux gaz polluants et des particules qui véhiculent des composés cancérigènes.

Des solutions existent : le compostage, le paillage ou l'apport en déchetterie.

Le non-respect du règlement sanitaire départemental et notamment de l'interdiction de brûlage à l'air libre constitue une infraction pénale constitutive d'une contravention pouvant aller jusqu'à 450 €.

Alors, arrêtez de vous enflammer ! Ne brûlez plus vos déchets, valorisez-les !

Les activités bruyantes



Jours ouvrables : 8h30 à 12h et 14h à 19h30

Samedi : 9h à 12h et 14h30 à 19h

Dimanche et jours fériés : interdit

Déchetterie et déchets verts

Horaires d'été (du 5 mai au 25 octobre 2025)

Plateforme déchets verts de Routes
 Horaires d'été
 Route de Routes

Modification des horaires

	Matin	Après-midi
Lundi		13h30 - 19h
Mardi		
Mercredi	9h - 12h	13h30 - 19h
Jeudi		
Vendredi		13h30 - 19h
Samedi	9h - 12h	13h30 - 19h
Dimanche		

Déchetterie de Doudeville
 Horaires d'été
 Rue du Val D'Auge

Modification des horaires

	Matin	Après-midi
Lundi		13h30 - 19h
Mardi	9h - 12h	13h30 - 19h
Mercredi	9h - 12h	13h30 - 19h
Jeudi	9h - 12h	
Vendredi	9h - 12h	13h30 - 19h
Samedi	9h - 12h	13h30 - 19h
Dimanche		

Un doute, une question sur le tri ?

Contactez le service Environnement de la Communauté de Communes Plateau de Caux
 02.32.70.43.54 ou 06.25.32.10.13
 ou par mail : yannick.rabiot@plateaudecaux.fr



Nids d'hyménoptères



Si vous trouvez un **essaim d'abeilles** dans votre jardin, n'essayez pas de le chasser. Il n'est pas dangereux tant qu'on n'essaie pas de le déloger. Contactez **Jean-Michel Lefrançois (Etalleville) au 06.30.49.92.52**, pour recueillir l'essaim et procéder à la récupération des abeilles.

Si vous découvrez un **nid d'hyménoptères** tels que guêpes, frelons, bourdons, **contactez la mairie pour obtenir un bon de destruction validé**, puis appelez la société :

GUEPES & PRESTATIONS - François MOGIS au 06.32.16.58.47



Abeille domestique



Bourdon terrestre



Guêpe commune



Frelon européen



Frelon asiatique

Prestation	Tarif	Participation Département	Participation Harcanville	Participation habitant
Nid de guêpes ou frelons européens à moins de 3 mètres de hauteur	65 €	0	45 €	20 €
Nid de frelons asiatiques à moins de 3 mètres de hauteur	65 €	19,50 €	30,50 €	15 €
Nid de guêpes ou frelons européens entre 3 et 6 mètres de hauteur	85 €	0	50 €	35 €
Nid de frelons asiatiques entre 3 et 6 mètres de hauteur	85 €	25,50 €	29,50 €	30 €
Nid de frelons asiatiques à plus de 6 mètres de hauteur	180 €	30 €	100 €	50 €

Elections municipales de mars 2026



La loi du 21 mai 2025 généralise le **scrutin de liste paritaire proportionnel** dans toutes les communes y compris celles de moins de 1000 habitants.

Désormais les conseillers municipaux seront élus au **scrutin de liste** à deux tours, **sans adjonction ni suppression de noms, sans modifications de l'ordre de présentation et sans possibilité de panachage**.

Les listes devront être composées de façon **paritaire**, c'est-à-dire composées alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Le scrutin de liste paritaire **proportionnel** prévoit une prime majoritaire de 50 % pour la liste arrivée en tête.

Un cours d'aquarelle à Harcanville

Depuis janvier 2025, un mercredi par mois, Ilir STILI, artiste peintre diplômé des Beaux Arts de PRITINA anime un cours d'aquarelle pour une douzaines d'élèves aquarellistes.

Ilir est également professeur. Il cherchait aux alentours de Doudeville une salle pour enseigner son art. Après délibération du Conseil Municipal, la commune d'Harcanville a donné son accord pour lui louer notre salle des fêtes.

Ilir est né à Ferizaj en ex-Yougoslavie. Après ses études, la guerre va bouleverser sa vie de 1999 à 2008. Le 17 février 2008, le Kosovo devient indépendant, c'est un état démocratique mais corrompu dans lequel les artistes ne sont pas reconnus. Il décide alors de quitter son pays et de rejoindre la France.

Installé depuis 17 ans à Amfreville-la-Mivoie, il a développé un nouveau style après avoir découvert les peintres impressionnistes à Rouen. Aujourd'hui, il est reconnu pour sa maîtrise des couleurs et sa technique, ses bleus et violets plus ou moins dilués.

Il expose dans une cinquantaine de salons par an et a décroché plusieurs dizaines de prix.

Ilir Stili aime rappeler qu'il est un peintre kosovar qui n'aurait pas pu faire dans son pays ce que la France lui permet : « En France, je m'exprime. C'est une terre d'art. Pour moi, c'est une chance et j'en suis très reconnaissant ».

Pour tout renseignement, contacter la mairie au 02.35.96.67.60.



DATES À RETENIR

FÊTE FORAINE ET MARCHÉ ARTISANAL

Du vendredi 26 au dimanche 28 septembre 2025

Soirée bière, manèges

Soirée à thème

Marché artisanal et salon toutes collections



REPAS DES SÉNIORS

Samedi 11 octobre 2025

Y'A PAS D'ART QU'EN VILLE

Samedi 15 et dimanche 16 novembre 2025

Samedi 22 novembre 2025 (au profit du Téléthon)

Dimanche 23 novembre 2025



TÉLÉTHON

Samedi 22 novembre 2025

ARBRE DE NOËL DES ENFANTS

Samedi 20 décembre 2025



Y'A PAS D'ART QU'EN VILLE JUNIORS

Dimanche 21 décembre 2025



Une stagiaire à la mairie



Florianne, jeune lycéenne de 16 ans et habitante de la commune, a effectué un stage d'observation au secrétariat de la mairie pendant quinze jours. Elle a pu découvrir le quotidien de Valérie, qui lui a expliqué les différentes tâches d'une secrétaire de mairie mais également le rôle des élus et de la commune. Urbanisme, état civil, accueil du public et accueil téléphonique, ressources humaines, comptabilité et finances, actes administratifs, journal communal, marché artisanal, classement..., Florianne a pu constater que le travail de mairie est très varié et intensif. Elle a également pu assister à la réunion de la commission chargée d'analyser les offres des entreprises pour les travaux sur le domaine communal et à une séance du conseil municipal. Volontaire et ponctuelle, toujours souriante et prête à aider, c'est avec un grand sérieux que Florianne s'est acquittée des tâches qui lui ont été confiées. Nous la remercions vivement et c'est avec grand plaisir que nous l'accueillerons de nouveau si besoin est...



LA CHASSE AUX ŒUFS DE PÂQUES



Aucun parmi la trentaine de petits Harcanvillais présents n'était en retard ce samedi 19 avril, veille de Pâques.

Certains piaffaient même depuis un moment derrière le ruban servant de barrière. Au signal donné par Monsieur le Maire ce fut la ruée, les sacs et paniers se sont vite remplis. Chaque arbre, chaque buisson, presque chaque brin d'herbe a été scruté scrupuleusement. Quand tous se sont assurés qu'il ne restait rien à glaner, ce fut le moment de la photo souvenir devant le superbe lapin confectionné en bottes de paille par Thierry, notre employé communal et Patrick, notre Adjoint, puis un goûter fut servi par les membres du conseil municipal.

Chacun s'en est allé avec sa récolte dont une partie avait souvent été consommée sur place.



HONNEUR AUX MAMANS ET AUX FUTURS COLLEGIENS



Toutes les mamans harcanvillaises avaient été invitées le samedi 24 mai afin de partager un moment de convivialité à l'occasion de la fête des mères. Monsieur le Maire a tout d'abord rappelé le rôle essentiel d'une maman dans la vie d'un être humain, puis il a fait un clin d'œil à l'immuable collier de nouilles et a terminé en lisant un passage du poème « Lorsque l'enfant paraît » de Victor Hugo.

Ce fut ensuite le tour des neuf futurs collégiens d'être mis à l'honneur : Alice, Eden, Elliott, Liam, Marie-Lou, Mathéa, Noélie, Thyméo et Zélie. Monsieur le Maire a souligné le rôle primordial du savoir dans une vie et a rappelé à nos pré-adolescents qu'ils ne travaillaient pas pour leurs parents mais pour eux-mêmes. Chaque futur collégien s'est vu remettre la calculatrice des collèges et un stylo à quatre couleurs gravé à son nom. Jean-Pierre Langlois a souhaité à chacun la réussite dans ses études à venir. Grands et petits se sont ensuite retrouvés pour le verre de l'amitié et chaque maman est repartie avec une rose offerte par la commune.





Reprise d'un avaloir Route du Collège

Les travaux ont été réalisés par « La Grainvillaise » pour un montant de 1224 € TTC.

Curage du bassin de Pichemont

Le Syndicat Mixte des Bassins Versants de la Durdent - Saint Valéry - Veulettes a procédé au curage du bassin de rétention d'eaux pluviales de Pichemont (volume enlevé : 1400 m3).



Aménagement de sécurité et pluvial - RD 149

En 2023, le conseil municipal a décidé de lancer une étude pour solutionner les problèmes de ruissellement des eaux pluviales, réduire la vitesse sur la route départementale et sécuriser le déplacement des piétons (voir La Lettre d'Harcerville de juin 2023).

Plusieurs acteurs entrent en ligne de compte dans ce projet :

- Le Bureau d'Etudes V3D Concept chargé de réaliser l'étude et le suivi des travaux,
- Le Bureau d'Ingénierie ECOTONE ayant pour mission la réalisation d'une étude hydraulique pour évaluer et quantifier les volumes d'eaux pluviales,
- Le Syndicat Mixte des Bassins Versants de la Durdent - Saint Valéry - Veulettes pour la création d'une mare tampon pour la récupération des eaux de ruissellement. Ces travaux sont subventionnés à 80 % par l'Agence de l'Eau. Le terrain a été acheté par la commune.
- Le Cabinet EUCLYD EUROTOP Géomètres-Experts pour le bornage et la division de parcelles.
- Le Département de la Seine-Maritime, et plus particulièrement la Direction Départementale des Routes - Agence de Saint Valéry en Caux - qui finance une partie des travaux à 100 % (remise en état des surfaces de chaussée, caniveaux simple pente et îlots, aménagements de sécurité type plateaux, signalisation directionnelle) et une partie à 50 % (études et frais de maître d'œuvre, caniveaux double pente, aménagement des carrefours).
- Et bien sûr la commune qui finance les postes partiellement ou non pris en charge par le Département.

Le montant estimatif de l'opération s'élève à 723 700 € TTC dont 332 140 € à la charge de la commune.

Le Département accorde également une subvention supplémentaire de 39 000 € pour l'amélioration de la sécurité routière (chicanes, plateaux...), différenciation des circulations (trottoirs, chemins piétons) et installation et développement de signalisation.

Aux intervenants ci-dessus s'ajoutent :

- Le Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement du Caux Central pour le remplacement de la canalisation d'eau potable entre la chicane côté Héricourt-en-Caux et la voie ferrée (le but étant de remplacer les canalisations passant en domaine privé). La dépense est supportée intégralement par le syndicat.
- Le Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime pour l'adaptation de l'éclairage public en LED dans le but de réaliser des économies d'énergie. Le coût de l'opération s'élève à 43 093 € TTC dont 16 800 € à la charge de la commune.

Il s'agit d'un projet d'une grande envergure mais nécessaire compte tenu de la vitesse excessive constatée sur cette route et des problèmes récurrents de ruissellements et d'inondations (voir La Lettre d'Harcerville de décembre 2021 « Pichemont inondé : la première fois depuis 20 ans »).

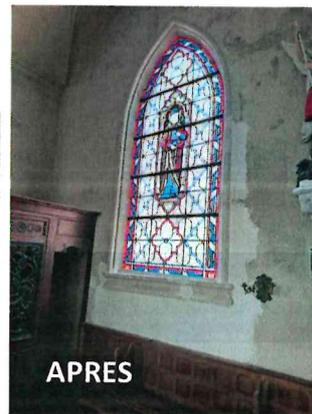
Les travaux vont commencer début juillet par le remplacement de la canalisation d'eau potable. Suivront les travaux d'aménagement et enfin la pose du revêtement au plus tard en novembre.

Les travaux réalisés par Thierry

Peinture des lisses



Création d'un espace pour la collecte des ordures ménagères Route des Sapinettes sur le terrain propriété de la commune où se trouve la réserve incendie de Quiévremont.



Restauration des moulures en plâtre autour des vitraux de l'église, avec l'aide de Patrick Blondel, Adjoint au maire. Une intervention qui nous a coûté... un sac de plâtre !



L'association Les Amis d'Harcerville a acheté un plateau pour transporter les chapiteaux, cabane à crêpes et autres matériels nécessaires pour les animations. La commune a financé le matériel pour son adaptation. Thierry a fait le reste...





Urbanisme : attention à la réglementation et aux contrôles !!

L'urbanisme est un ensemble de règles qui déterminent comment les terrains et les propriétés peuvent être utilisés et développés.

La carte communale est un document administratif approuvé par le Préfet qui fixe les règles de construction et d'utilisation des sols sur le territoire d'une commune. **C'est le premier document à consulter avant d'acheter un terrain ou de démarrer un projet de construction ou d'extension. Il permet de savoir si le projet est réalisable et conforme aux règles d'urbanisme de la commune.**

La carte communale est composée :

- D'un plan de zonage qui fixe les zones où les constructions sont autorisées et les zones où les constructions sont interdites (carte 1).
- D'un plan des contraintes qui fait état des axes de ruissellement, des zones d'inondations, des parcelles napoléoniennes et de leur périmètre de protection, des cavités, bétoires et autres indices... (carte 2).
- D'un plan de servitudes retraçant le passage des pipelines à hydrocarbures liquides, des canalisations de transport de gaz, des servitudes électriques, de chemins de fer... (carte 3).
- D'un document de recensement des éléments de paysage à préserver visant à assurer la préservation du patrimoine tant bâti que végétal (bâtiments privés ou publics, murs, talus plantés, mares...).

Outre les constructions traditionnelles type maisons d'habitation, garages..., **le code de l'urbanisme fixe également les règles de construction pour les écuries, poulaillers, abris de jardins, carports, pergolas...**

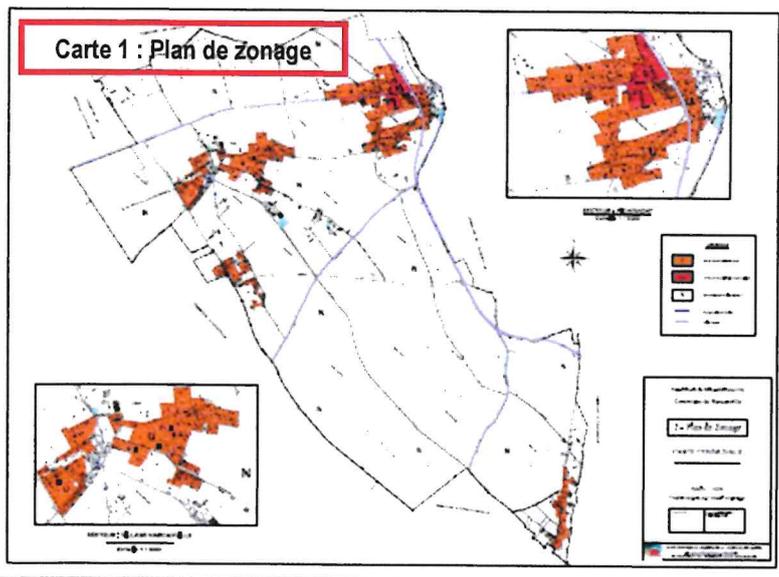
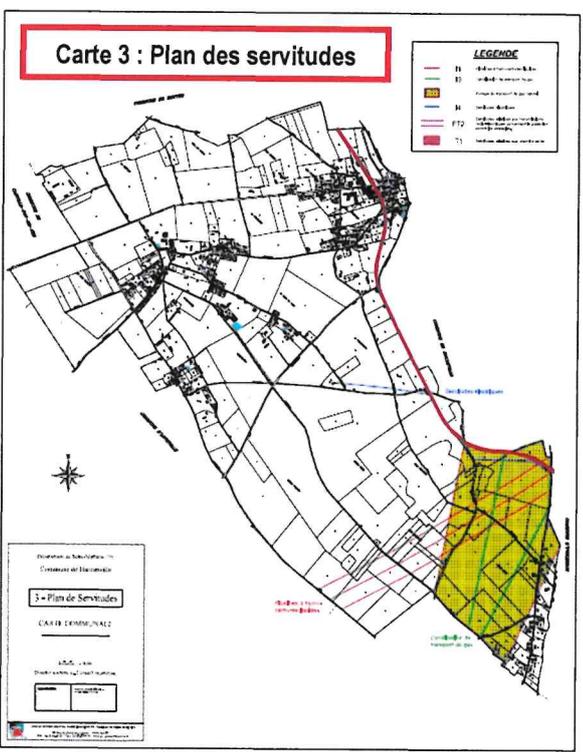
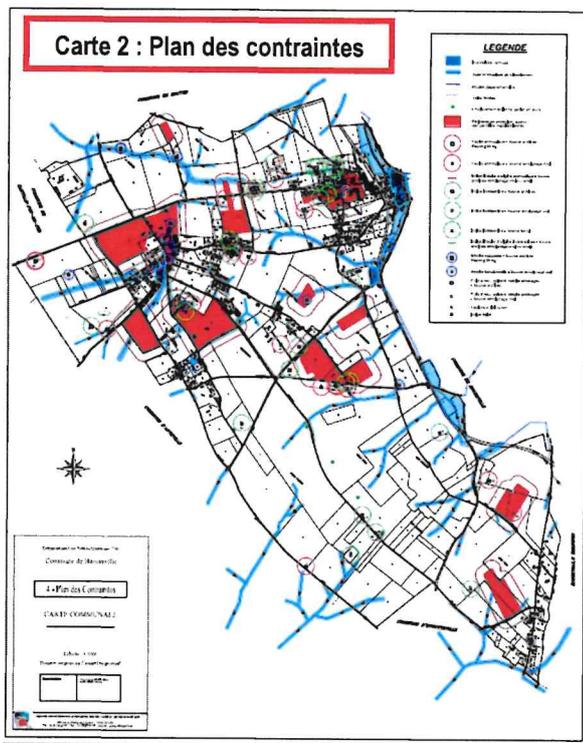
Le code de l'urbanisme **réglemente également le stationnement des caravanes d'habitat permanent, résidences mobiles de loisirs (mobil-home), habitations légères de loisirs** : leur stationnement est autorisé uniquement sur des terrains spécifiques comme les parcs résidentiels de loisirs, les villages de vacances ou encore les terrains de camping. Dans les autres cas, ces installations sont assimilées à des constructions soumises au code de l'urbanisme (terrain situé en zone constructible notamment).

Attention : le fait de s'installer sur son propre terrain n'affranchit pas le propriétaire du respect des règles d'urbanisme.

Le non-respect de la réglementation en vigueur vous expose à des sanctions pénales et administratives (paiement d'une amende et à défaut d'enlèvement dans un certain délai, au paiement d'une astreinte de 500 € par jour de retard).

A noter également que la **Direction Générale des Impôts procède à des vérifications régulières**, notamment avec Google Earth ou Géoportail, logiciels informatiques qui permettent de visualiser très facilement les constructions illégales ne figurant pas sur le cadastre, par photographies aériennes ou satellitaires. Un administré de notre commune a été contrôlé et a vu sa taxe foncière multipliée par 3 !!!

Si vous avez omis de demander une autorisation d'urbanisme, **vous avez la possibilité de régulariser votre situation**. N'hésitez pas à consulter *La Lettre d'Harcanville de décembre 2024* pour connaître la demande à effectuer et/ou à contacter la mairie pour vous aider dans vos démarches.





Harcanville et l'aventure théâtrale...



L'histoire d'amour entre notre village et le théâtre remonte à 2007. Daniel Jorant était alors président du club des aînés. Les adhérents cherchaient des activités autres que les cartes ou les dominos et c'est tout naturellement que l'idée du théâtre leur est apparue. La première année, leur expérience théâtrale se passait entre participants du club, sans autre ambition que de s'amuser. Chantal Retout propose à Philippe Langnel, maire de notre commune à cette époque, d'assurer le spectacle de Noël pour les petits Harcanvillais. L'idée est retenue, ce sera « Les héros anciens et modernes chez le Père Noël ».

Margaret et Jean-Louis Avenel, Jacqueline Georges, Claude et André Hellouin, Jocelyne et Daniel Jorant, Stéphanie Louvet, Jean Magloire, Chantal et Guy Retout, Jacqueline Taillefer et Jean-Pierre Terrier ont essayé les planches.

L'année suivante, Béatrice Langnel et Sophie Sénécal rejoignent la troupe. Le spectacle des enfants s'intitulera « La forêt désenchantée », texte écrit par Stéphanie Louvet. Il mêlera adultes et enfants puisque Manon Avenel, Sacha Louvet et Dorine Retout seront également de l'aventure.

En 2009, Chantal Retout prend les commandes de la section « enfants ». Le spectacle de fin d'année sera alors composé d'une partie jouée par les enfants et d'une autre jouée par les adultes.

A partir de 2010, seule la troupe « enfants » assurera ce spectacle, les adultes eux auront leur représentation à un autre moment. La section théâtre est alors gérée par « Les Amis d'Harcanville », notre comité des fêtes.

En 2011, la troupe prend le nom de « Y a pas d'art qu'en ville » (Il fallait le trouver le jeu de mots !). Cette année-là, nos comédiens se produisent chez Philippe Maupas, sous un chapiteau avec les pièces « La rumeur » et « Les cent pas ».

En 2012, arrive un nouveau personnage haut en couleurs, notre ami Guy Bourel. Plusieurs éléments de la troupe initiale avaient pour diverses raisons lâché l'affaire théâtrale. La représentation se fera également sous chapiteau près de la salle des fêtes. « Les dix fils de Jeanne d'Arc » ont fait marcher les zygomatics jusqu'à Sahurs !

Françoise Bertrand rejoint les « Saltimbanques » en 2013 pour les pièces « Les zêmes » et « La salle des fêtes », pièce avec laquelle un message a été passé à Monsieur le Maire afin d'agrandir la nôtre mais l'idée n'a pas été retenue !!! Jocelyne et Daniel Jorant campaient cette année-là des « Tamalous » plus vrais que nature !

L'année suivante, l'association « Y a pas d'art qu'en ville » vole de ses propres ailes. André Hellouin en prendra la présidence, la trésorerie sera assurée par Claude Hellouin et Jacqueline Georges se chargera du secrétariat. C'est également l'année où deux sœurs pas très éclairées campées par Béatrice Langnel et Françoise Bertrand votaient pour la première fois, quelle épopée !

Une nouveauté en 2016, un adolescent, Lucas Sénécal est contaminé par le virus théâtral et exercera ses talents dans « La myopie » alors que Jacqueline Georges sera une Madame Irma particulièrement convaincante !

Un an plus tard, Colombe Hurel tenait « Le bistrot du coin » tandis que ses clients ne se privaient pas de casser du sucre sur le dos de l'instituteur incarné par Jacques Bertrand (ce n'était pas vraiment un rôle de composition !). Les commères elles, sur le banc y sont allées bon train et n'ont épargné personne ! Cette même année, nous avons accueilli Sarah Lavoipierre (Ouinvillaise) pour deux années. Depuis, elle ne manque d'ailleurs aucune représentation et nous sommes partis en tournée... à Berville et à Grainville-la-Teinturière. Eh oui, quand même !!!

En 2018, le pauvre moniteur d'auto-école a été mis à mal par ses apprentis conducteurs (Réjane Devaux n'étant pas la dernière) et la panique s'emparait des curistes...

Nathalie Beaucamp, notre serveuse presque parfaite s'est transformée en policier en 2019 et là... tournée à Saint-Valéry !

Après la pose covid, Bernadette Pawlack a vécu un départ en vacances un peu perturbé par des voisins plutôt sans-gêne ! C'est également le moment où Corinne Durieu a décidé de vaincre sa timidité et ça a plutôt bien fonctionné, puisqu'elle est restée trois ans avec ses camarades et qu'elle a bien fait rire le public ! Cette même année, Audrey Colignon, l'adolescente trop âgée pour jouer avec les enfants mais pas encore prête à arrêter son parcours théâtral rejoint les adultes et finit par se prendre une vraie gifle sur scène (le grand-père n'a pas bien maîtrisé son geste !). La troupe accueille Sylviane Brasseur, nouvelle Doudevillaise qui incarne une commerciale peu convaincante... Mais quelle idée André Hellouin a-t-il eue en 2023 de vouloir revoir sa première maîtresse (d'école) ! Sa garde-robe en a payé le prix fort ! L'an dernier, voilà notre troupe rajeunie par l'arrivée de Vincent Deslandre qui endosse un rôle de « poulet » ne fumant que du maïs ! La policière incarnée par Nicole Lefrançois, nouvelle recrue également a eu bien du mal à maîtriser Gérard alias André qui avait légèrement abusé de boissons pas vraiment soft ! La pauvre Sylviane court peut-être encore, effrayée par les fantômes du cauchemar à la campagne...(incarnés par Claude Hellouin et Corinne Durieu).

Cette année, Marie-Hélène Deslandre l'épouse de Vincent a sauté le pas, ainsi qu'Isabelle Panel et Mélanie Douillet, nouvelle Harcanvillaise. Quel coup de jeune pour la troupe ! Au fil des années, pour diverses raisons, certains comédiens amateurs ont abandonné l'affaire (dix-huit ans, tout de même !) et c'est au nombre de neuf participants que la troupe continue l'aventure...

Merci à toutes les personnes qui permettent à nos mordus de théâtre de s'exprimer et à notre fidèle public de venir passer un bon moment en préparant la scène ou en assurant la restauration de l'entracte.

Souvenez-vous : Jean-Pierre Terrier pendant de nombreuses années profitait du changement de décor pour dire ses fables de La Fontaine (en cauchois s'il vous plaît !) et Monsieur le Maire lui, profitait du Téléthon pour s'essayer au métier de saltimbanque !

Un grand bravo enfin à Claude et André Hellouin qui depuis la première heure sont fidèles au poste !

La troupe
2025

Claude



André



Françoise



Jacques



Jacqueline



Marie-Hélène



Isabelle



Sylviane



Vincent

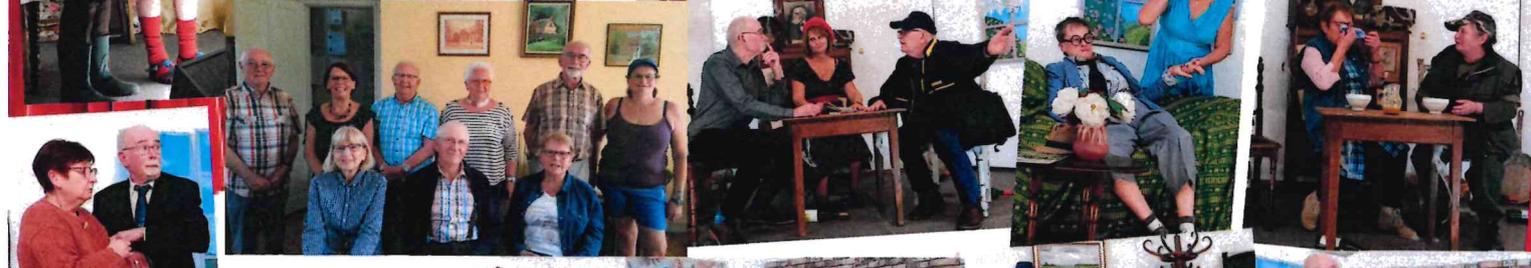
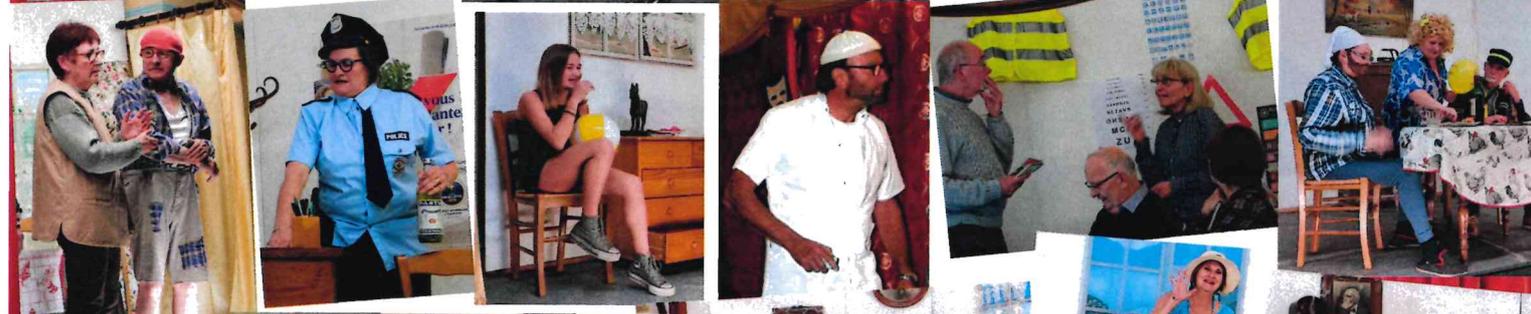


Mélanie



Nicole





LA VIE ASSOCIATIVE DE NOTRE VILLAGE

LA FETE DE LA SAINT JEAN

Quand toutes les associations du village et la municipalité s'associent, ça donne une fête réussie !

Pendant plusieurs mois, les membres de l'association « Les Amis d'Harcanville » ont préparé la traditionnelle fête de la Saint Jean. Trois jours après la distribution des flyers dans les boîtes aux lettres des Harcanvillais, la soirée « cochon grillé » affichait complet. Et les demandes continuaient à affluer. Malheureusement, Eric Cavalier, président de l'association, s'est vu contraint de refuser ces inscriptions pour des raisons de sécurité : les trois chapiteaux sont limités à 130 places ! Pas question de jouer avec la sécurité des personnes. Et il n'est pas possible de barrer la rue pour monter un quatrième chapiteau en raison du périmètre de sécurité à respecter pour le tirage du feu d'artifice.

Néanmoins, les bénévoles ont fait leur possible pour contenter les personnes qui n'ont pas eu de place, avec la vente de saucisses / merguez / frites à emporter. Le repas, comme à son habitude, était excellent et le service précis et organisé. Les tables avaient été dressées avec goût dans la joie et la bonne humeur. Le beau soleil d'été qui s'est invité à la fête a même permis d'installer des tables dehors, près des chapiteaux.

Plus tard dans la soirée, une trentaine d'enfants se sont réunis sur le parking de la mairie pour la retraite aux flambeaux avant de se diriger vers le feu d'artifice, qui, comme toujours, a ravi le public venu nombreux. La soirée s'est terminée par le bal populaire en plein air.

Après une courte nuit, c'est reparti. Pendant qu'André Héllouin, président du Club des Aînés plaçait les exposants de la foire-à-tout, les Amis d'Harcanville se remettaient au travail pour préparer le repas du midi.

En fin de matinée, Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal et les adhérents de l'association des Anciens Combattants ont déposé une gerbe au Monument aux Morts.

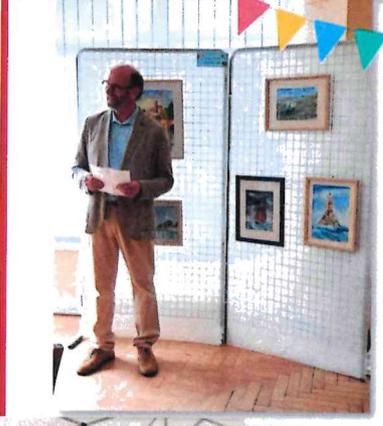
Cette année, l'invité d'honneur de l'exposition de peinture organisée par les élèves du cours de dessin n'était autre que... Jean-Pierre Langlois. Et oui, notre maire est un artiste ! Les élèves ont, quant à elles, peint de jolis paysages de notre village. Bravo à tous !!

Lors du vernissage, les petits comédiens en herbe de la troupe « Y'a pas d'art qu'en ville » ont régalé le public avec une saynète amusante. La relève est assurée !

Pendant ce temps, le « Méhari 2CV club de Normandie » s'est installé près de la salle des fêtes. Une nouveauté appréciée de tous. Une telle manifestation demande beaucoup d'investissement de la part de tous les acteurs de la vie communale, élus, membres des associations, personnel communal et bénévoles. Un grand merci à tous, que ce soit pour l'organisation, le montage et démontage des chapiteaux, la préparation des repas, le service, la sécurité, la comptabilité, l'administratif... Chacun, à sa manière, apporte une pierre à l'édifice. Une équipe solide pour un programme aussi riche que varié. Si vous êtes tenté par l'aventure, rendez-vous en septembre pour la fête foraine !!

Il est impossible de terminer cet article sans avoir une pensée pour Bruno qui vient de nous quitter. Il était secrétaire de l'association des Amis d'Harcanville et bénévole depuis de nombreuses années. Nous témoignons toute notre affection à Sophie, son épouse, notre trésorière adjointe.





ENTRETIEN DE NOS ARBRES ET DE NOS HAIES

Régulièrement, nous revenons vers vous sur ce sujet, d'habitude en fin d'année mais cette fois nous prenons un peu d'avance. Nos paysages sont remarquables avec nos haies et talus plantés. La nature est belle mais fragile, nous devons la préserver et un des moyens d'atteindre cet objectif est de l'entretenir. Aussi, la loi nous incombe cette activité en particulier le long des trottoirs, chemins et routes pour ne pas entraver la circulation. Celle-ci engage notre responsabilité en cas d'accident. La commune de Rogerville et un de ses citoyens en ont fait les frais (voir article courrier cauchois du 13/10/2023 et La Lettre d'Harcanville de décembre 2022). Tenant compte de ces faits, nous avons réalisé un flyer que nous avons distribué dans toute la commune pour rappeler la réglementation à tous. Lors de la réunion du 3 avril 2025, le conseil municipal a approuvé le projet d'arrêté portant sur l'élagage et l'abattage des arbres. Ces documents sont consultables en mairie et dans les souricières. Ceci étant, il ne faut pas faire n'importe quoi, il faut observer nos plantations, identifier les arbres morts, malades ou dangereux, regarder la nidification et agir en conséquence. Dans tous les cas les professionnels pourront vous renseigner. Dans ce genre de propos, nous avons souvent l'impression de prêcher dans le désert, aussi nous remercions toutes les personnes, il y en a, qui agissent pour sécuriser, faciliter l'usage des trottoirs et au final, pour embellir notre village. Merci à eux.

Les haies doivent être taillées à l'aplomb du domaine public et leur hauteur doit être limitée à 2 mètres, voire moins là où le dégagement de la visibilité est indispensable.

En bordure des voies publiques, l'élagage des arbres et des haies incombe au propriétaire (ou locataire), qui doit veiller à ce que rien ne dépasse de sa clôture sur la rue.

Merci de respecter cette règle
Pour le bien-être et la sécurité de tous !



LE BOIS D'AUMARE

Pour illustrer l'article précédent, cas pratique de l'entretien d'un bois, celui d'Aumare. La commune a posé une barrière forestière, des pierres pour limiter les accès aux véhicules à moteurs, en préservant l'accès aux secours, à l'entretien, aux randonneurs à pied, à vélo ou à cheval. Le chemin a été renforcé et reprofilé il y a quelques mois. Un propriétaire de ce bois a entamé la régénération de la partie haute, vers les éoliennes. Un état des lieux du chemin a été dressé entre les parties intervenantes, propriétaire et commune, pour effectuer l'abattage, le débardage, la replantation et la remise en état du chemin. Ce dernier point est en cours. Autre point positif : une partie de la reforestation est en pin douglas (conifère résistant et durable à croissance rapide), mais aussi un espace plus grand en chêne et hêtre, espèces locales, c'est une bonne chose. Nous regarderons de près la pousse pour le plus grand plaisir de nos yeux.



LES BONNES PRATIQUES DES DECHETS

Les conteneurs de tri :

- ◆ Conteneur de tri bleu : uniquement y déposer les papiers, petits cartons, magazines, courriers...
- ◆ Conteneur de tri vert : uniquement les verres (bouteilles, bocaux et pots).
- ◆ Les déchets doivent être déposés **en vrac dans les conteneurs**. **Les sacs sont interdits**.
- ◆ Ne pas déposer de déchets au sol.

Collecte des déchets (ordures ménagères et emballages recyclables) :

- ◆ Sac transparent (avec cordon blanc ou rouge) : ordures ménagères (restes de repas, litière, vaisselle cassée, essuie-tout...).
- ◆ Sac jaune : emballages recyclables (bouteilles, flacons, bidons en plastique, briques alimentaires, emballages métalliques, film alimentaire, capsules et couvercles, vaisselle jetable, emballages, barquettes, boîtes et pots en plastiques et polystyrène).
- ◆ Les sacs sont à retirer à la mairie aux heures de permanences.
- ◆ Sortir les sacs la veille de la collecte.
- ◆ En cas de jour férié, la collecte est décalée d'une journée à partir du jour férié.
- ◆ Pensez à élaguer les arbres à une hauteur de 5 mètres et de tailler les haies pour permettre le passage du camion.

Déchetteries et plateformes de déchets verts :

- ◆ Fermeture de l'entrée 10 minutes avant la fermeture définitive.
- ◆ Les véhicules de plus de 3,5 tonnes sont interdits.
- ◆ **Obligation de mettre un filet sur les remorques pour ne pas perdre de déchets sur la route.**
- ◆ En cas de doute, n'hésitez pas à demander au gardien de la déchetterie.

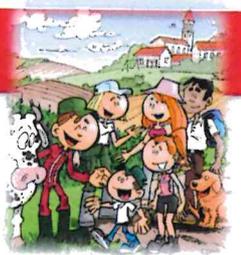
Contact :

Tél. : 02.32.70.43.54. - Email : dechetterie@plateaudecaux.fr
Site internet : <https://www.plateaudecaux.fr/vivre/environnement>





VIVRE EN BON VOISINAGE, C'EST POSSIBLE !!

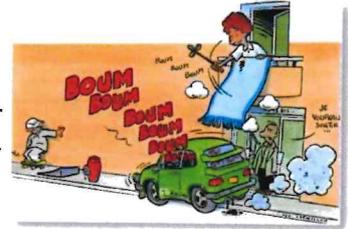


Tout bruit gênant par sa durée, son intensité ou sa répétition, causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution est interdit, de jour (7h à 22h) comme de nuit (22h à 7h). Telles sont les dispositions de l'arrêté préfectoral du 8 octobre 2014 portant sur la lutte contre le bruit de voisinage dans le département de Seine-Maritime.

Les troubles de voisinage désignent des nuisances ou gênes anormales causées par un voisin.

Il peut s'agir de bruits causés par :

- Un individu (ou plusieurs) : cris, fête, diffusion de musique amplifiée...
- Une chose : instrument de musique, chaîne hi-fi, téléviseur, haut-parleurs y compris ceux montés sur les véhicules, outil de bricolage ou de jardinage, pétard ou autre pièce d'artifice, véhicule à deux-roues ou plus muni d'un système d'échappement modifié, réparation ou réglage de moteurs....
- Un animal : cris, aboiements, hurlements...



Pour ce qui est des activités domestiques telles que le bricolage et le jardinage, réalisées à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage, l'arrêté municipal du 25 juin 2020 fixe les jours et horaires auxquels elles peuvent être effectuées : les jours ouvrables : de 8h30 à 12h et de 14h à 19 h - le samedi : de 10h à 12h et de 14h30 à 18h - le dimanche et les jours fériés : interdit.

Pour les autres bruits, un conseil : privilégiez la communication. Vivre en bon voisinage, c'est possible ! Le dialogue, le bon sens et la courtoisie valent mieux que le recours aux textes de loi ou l'appel aux forces de l'ordre.



Les conflits sont souvent le résultat de malentendus ou de manque de communication. Les individus n'ont pas toujours conscience qu'ils dérangent si on ne leur explique pas ce qui, dans leurs actes, est perçu comme perturbant. N'oubliez pas non plus que **chaque habitant est tour à tour auteur et victime du bruit** : chacun peut contribuer à réduire les bruits au quotidien pour une meilleure qualité de vie dans notre village. **Le bruit, c'est l'affaire de tous !**



LUTTER CONTRE LES EXCES DE VITESSE

Les excès de vitesse sont malheureusement devenus une source de préoccupation sur les routes de notre village. Vous êtes plusieurs à me solliciter, témoignant de l'urgence d'une solution pour remédier à cette « violence routière » car outre la sécurité, cette mesure vise à améliorer la qualité de vie des habitants. Cela permet une réduction du bruit sur les routes, une légère diminution de la pollution et une meilleure cohabitation entre piétons, cyclistes et automobilistes.

Quelles sont les solutions :

- ⇒ Réduire la vitesse à 30km/h dans Harcanville,
- ⇒ Installer 1 ou 2 plateaux dans chaque rue ou route,
- ⇒ Mettre en place des écluses (circulation alternée), sous condition d'une largeur de voirie suffisante hors axes de ruissellement,
- ⇒ Renforcer la signalisation horizontale ou verticale,
- ⇒ Mettre en place des radars pédagogiques.



Chaque solution proposée doit être étudiée et analysée. Néanmoins, si le plateau semblait être la solution, aujourd'hui les ralentisseurs, autrefois vus comme des garants de sécurité pour les piétons et cyclistes, ont pris une tournure controversée au fil des années. Avec plus de 450 000 dispositifs installés à la fin de 2024.

L'évolution vers des routes sans ralentisseurs a incité les urbanistes à développer des solutions innovantes combinant technologie et psychologie comportementale. Les radars pédagogiques, par exemple, offrent maintenant des messages personnalisés selon les infractions commises, influençant ainsi le comportement des conducteurs de manière plus efficace. Une autre innovation notable est l'introduction de chicane végétalisées, transformant les zones de ralentissement en espaces verts urbains, ajoutant une dimension esthétique et écologique à ces aménagements.

RIEN NE SERT DE COURIR...

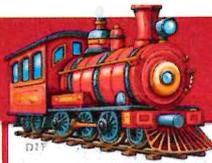


Une réflexion va être menée sur ce sujet afin de trouver une solution fiable, pérenne et économique. Notre village est, d'une part, un lieu de passage intercommunal. D'autre part, le nombre d'habitants donc de véhicules a augmenté sans amélioration des infrastructures routières. De nombreuses voitures circulent sur nos rues et routes plutôt étroites.

En attendant, **il appartient à chacun de nous d'adapter sa conduite et de respecter la signalisation mise en place.** Sans oublier la présence périodique de la gendarmerie sur notre réseau routier.

Notre comportement au volant sera le garant de la sécurité de tous ceux qui empruntent nos routes et tout particulièrement de nos enfants.

Merci de votre compréhension.



Histoire de la « Gare de Doudeville »



Elle porte le nom de « **GARE DE DOUDEVILLE** » mais elle est sur le territoire de notre commune.

C'est l'histoire d'une ligne ferroviaire et d'une petite gare qui permettaient de se rendre à Rouen, au Havre ou à Paris.

Depuis le 24 septembre 1994, la ligne de chemin de fer Motteville - Saint-Valéry-en-Caux est fermée aux voyageurs et depuis le 14 décembre 2006, à tout trafic. Aujourd'hui, cette voie est uniquement fréquentée par des convois industriels spécifiques.

Si quelques convois mensuels passent encore à Pichemont, vous ne verrez plus de voyageurs sur le quai et vous n'entendrez plus le klaxon de l'autorail jaune et rouge qui entre en gare.

Je vous propose donc de remonter le temps de 150 ans...

Nous sommes en 1855, la Compagnie des Chemins de Fer de l'Ouest vient d'être créée après la fusion de plusieurs compagnies ferroviaires desservant la Normandie ainsi que la Bretagne.

Suite à la construction du grand réseau de chemin de fer en 1843 pour la ligne Paris - Rouen - Le Havre, il s'est avéré nécessaire de construire de nouveaux réseaux dits « d'intérêt local ».

Dès le début des années 1860, les services du département s'intéressent à la création de nouvelles lignes en particulier celle d'Yvetot à Saint-Valéry-en-Caux.

En 1863 deux tracés sont étudiés pour relier Saint-Valéry-en-Caux à la ligne de Paris au Havre en passant par la vallée de la Durdent :

- ◆ Le premier tracé, d'une longueur de 32 km, suit les plateaux, passe par Doudeville et s'embranchement sur la grande ligne à Motteville.
- ◆ Le second tracé, long de 41 km, descend par Touffrainville pour rejoindre Cany, poursuit par Hautot-en-Vatois et s'embranchement sur la grande ligne à 2km d'Yvetot.

Un troisième tracé est présenté en 1870 par la Compagnie des chemins de fer des Charentes.

Le 31 décembre 1875, la loi autorise l'exécution du chemin de fer de Motteville à Saint-Valéry-en-Caux.

Le Projet est lancé...

Le 29 août 1877, approbation par le ministre des travaux publics du projet de construction dudit chemin de fer entre Motteville et Doudeville.

Le 19 février 1878, arrêté du Préfet de Seine-Inférieure désignant le territoire des communes traversées.

Le 17 août 1878, le tribunal d'Yvetot prononce l'expropriation pour cause d'utilité publique, au nom de la Compagnie des Chemins de Fer de l'Ouest de plusieurs parcelles de terrain nues et plantées situées dans les communes de Flamanville, Grémonville, Yvecrique, Harcanville et Doudeville. Pour la commune d'Harcanville, 37 parcelles sont concernées.

Il faudra 2 ans pour construire le réseau ferré. Serpentant entre les vallonnements du plateau cauchois pour finalement descendre au niveau de la mer, la ligne a un parcours sinueux et difficile jalonné de pentes importantes et les gares de voyageurs. La ligne disposait également d'une halte à Néville et de deux arrêts, aux passages à niveau de Grémonville et Ocqueville.

Outre la gare d'origine de Motteville, qui disposait d'un dépôt de locomotives du temps de la vapeur, la ligne disposait de trois gares, la principale étant le terminus de Saint-Valéry-en-Caux, et deux gares intermédiaires, celles de Doudeville et Saint-Vaast - Bosville qui était une gare de bifurcation.

Toutes disposaient, dès l'origine, d'un bâtiment voyageurs construit en briques selon un modèle identique. Un immeuble à trois ouvertures et un étage sous une toiture à deux pentes, les façades sont crépies avec un encadrement en briques apparentes, elles disposaient de plusieurs voies et d'une halle à marchandises.



et de la ligne Motteville - Saint-Valéry-en-Caux



Selon la matrice cadastrale des propriétés bâties de la commune d'Harcanville de 1883, au fil des ans, la gare s'est agrandie avec la gare aux marchandises, la maison du garde barrière et l'installation d'une grue. Les chaussées étaient empierrées et poussiéreuses, le parking de la gare était fréquenté par des voitures hippomobiles, les bagages transportés sur des brouettes.

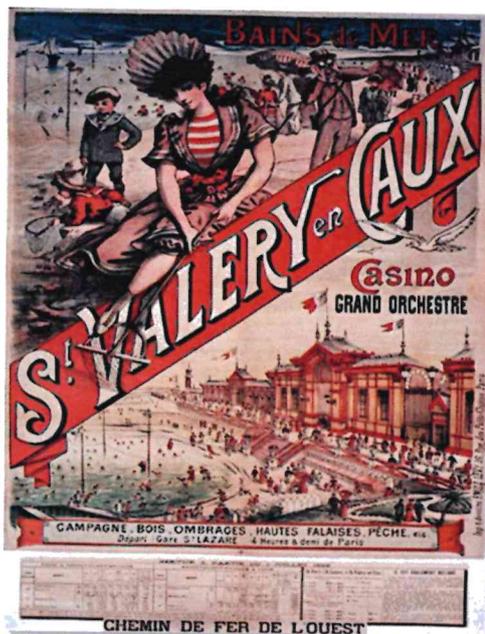
Le 11 juin 1880, la ligne principale de Motteville à Saint-Valéry-en-Caux et son embranchement de Saint-Vast-Dieppedalle - Bosville jusqu'à Cany-Barville sont ouverts à l'exploitation par la **Compagnie des Chemins de Fer de l'Ouest**.

Les campagnes traversées par la ligne étaient les plus riches du Pays de Caux. Doudeville était à cette époque l'un des centres les plus actifs du pays. Le commerce était important, il y avait de nombreux marchés bien approvisionnés par les céréales et les bestiaux. C'était lui ouvrir la porte pour alimenter les villes du Havre, de Rouen et de Paris.

Le coton utilisé par nos tisserands cauchois arrivait en balles.

L'été, une nombreuse population de baigneurs venait passer la saison sur la Côte d'Albâtre à Saint-Valéry, à Veulettes-sur-Mer et à Veules-les-Roses pour les bienfaits des traditionnels « bains de mer ».

En 1900, les stations balnéaires de Fécamp, Saint-Valéry-en-Caux et Dieppe étaient reliées par le chemin de fer à partir de la ligne Paris - Rouen - Le Havre via les gares de Motteville et Bréauté.



Le 1^{er} juillet 1909, la ligne devient une Ligne de l'Administration des chemins de fer de l'Etat avant d'être celle de la **Société Nationale des Chemins de Fer Français (SNCF)**.

A partir de 1946, les locomotives à vapeur ont été remplacées par des autorails diésels ou automoteurs diésels.

Quotidiennement, quatre navettes assuraient la liaison entre Motteville et Saint-Valéry.

Le 24 septembre 1994, la SNCF a fermé le service ferroviaire des voyageurs qu'elle a remplacé par un service de cars routiers. La fin d'une histoire, « La gare de Doudeville » existe toujours à Pichemont sur le territoire de la commune d'Harcanville.

On ne peut pas évoquer l'histoire de la ligne Motteville - Saint-Valéry-en-Caux sans se remémorer la catastrophe ferroviaire du 17 janvier 1945, à Saint-Valéry-en-Caux dans laquelle 100 soldats et officiers américains sont morts et 250 ont été blessés dans l'accident du train venu se fracasser sur le butoir de la gare à 80km/h après la défaillance des freins.





LA VIE ASSOCIATIVE DE NOTRE VILLAGE

LES COURS D'ARTS PLASTIQUES

Certaines municipalités offrent à leurs administrés la possibilité d'exprimer leurs talents artistiques et Harcanville est bien de celles-là : outre le théâtre pour petits et grands, les Harcanvillais peuvent s'exercer au dessin ou la peinture, selon le style qui leur convient, ils seront toujours conseillés et encouragés par Renée Etienne, professeur d'arts plastiques à la retraite, fidèle à son poste depuis plus de vingt ans. C'est avec plaisir que se retrouvent chaque lundi de 15 h à 17 h une dizaine d'élèves pour exercer leur art, mais pas que... si les doigts travaillent au pinceau, crayon, pastel ou autre outil, les langues ne sont pas en reste !

Si l'aventure vous tente, n'hésitez pas à pousser la porte de notre salle des fêtes, vous y serez les bienvenus.

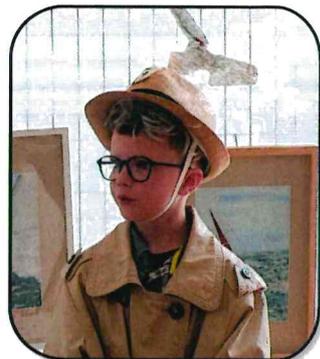


Y'A PAS D'ART QU'EN VILLE JUNIORS

Ils sont sept jeunes comédiens à avoir repris du service après un après-midi récréatif au parc de Caniel pendant les vacances de février, afin de ressouder l'équipe.

Adélie, Albane, Léna, Liam, Lilou, Malone et Victoire composent cette petite troupe, toujours avide de bien faire. Ils sont gentiment mis au défi tous les mercredis pendant une heure trente. Plus rien ne les effraie : inventer une histoire avec des contraintes précises, endosser le rôle d'un bébé, d'un vieillard, d'un étranger ou d'un animal au pied levé, rien de plus facile pour eux. Ils en ont fait la démonstration lors du vernissage de l'exposition de peinture le 22 juin dernier.

Si votre enfant se sent une âme de comédien ou s'il a besoin d'être mis en confiance pour affronter autrui, n'hésitez pas à appeler le 06 62 06 44 91. Nous reprendrons les cours (gratuits) le mercredi 3 septembre de 17 h 30 à 19 h.



LA VIE ASSOCIATIVE DE NOTRE VILLAGE



LES ANCIENS COMBATTANTS Commémoration du 8 Mai 1945



C'est un groupe plus important que les années précédentes qui a suivi le drapeau national à l'occasion du quatre-vingtième anniversaire de la capitulation de l'Allemagne nazie, drapeau porté par Loïc Colignon, seul en raison de l'hospitalisation d'Émile Mutel à cette époque, seul mais pas pour longtemps car Guillaume Fournier, nouveau résidant de la commune, s'est déjà proposé pour remplir la fonction.

C'est Patrick Blondel, second adjoint au Maire de la commune, qui a œuvré, laissant à Jean-Pierre Terrier, Président de l'Association des Anciens Combattants d'Harcenville, le soin de lire la lettre du Ministre des Armées, adressée à tous les Maires de France et rappelant l'importance de la paix.

Hugues Langlois et la petite Maëlys ont ensuite déposé les gerbes au pied du Monument aux Morts de la commune.

Après la minute de silence et une vibrante Marseillaise, le groupe s'est retrouvé dans la Salle des Fêtes de la commune pour partager le verre de l'amitié.



LE CLUB DES AÎNÉS



Une cinquantaine de gourmands se sont retrouvés à *La Table du Dun* à Fontaine-le-Dun en décembre dernier afin de fêter la fin d'année autour d'un succulent repas.

Après les fêtes, il fallait bien célébrer les Rois avec la traditionnelle galette. En février, crêpes obligent pour la Chandeleur.

En mars, jeux et goûter traditionnels ; il faut bien être sérieux.

Le 29 avril, la société SR Distribution a animé la journée promotionnelle où chaque participant s'est vu offrir le repas du midi. Un chèque de 300 € a également été remis au président pour les animations du club.

Après un mois de mai plus calme, voilà que nos Aînés partent en voyage surprise : visite de La balaiterie au lieu-dit d'Eglemesnil à Royville, fabrique de balais en paille comme autrefois et de l'étonnante exposition de véhicules et objets divers tout en bois en taille réelle qui représente 40 années de travail. Phénoménal !

La foire-à-tout du 22 juin a compté une dizaine d'exposants.

Juillet-août : repos bien mérité ! Retour le 2e mardi de septembre...

L'association compte 63 adhérents. Si vous souhaitez les rejoindre, n'hésitez pas à contacter André Héllouin au 02.35.56.73.34. Détente et bonne humeur assurées !!!



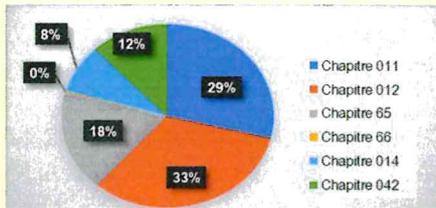
LES FINANCES DE LA COMMUNE

LE COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

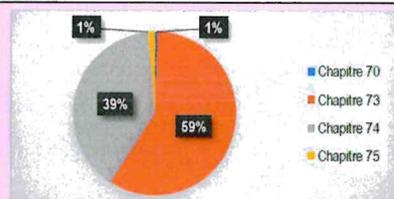
~ SECTION DE FONCTIONNEMENT ~

La section de fonctionnement regroupe toutes les dépenses et les recettes nécessaires à la **gestion courante des services** de la commune :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre 011	Charges à caractère général	97 715,49 €
Chapitre 012	Charges de personnel	110 896,81 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	59 891,92 €
Chapitre 66	Charges financières	677,85 €
Chapitre 014	Atténuations de produits	28 923,00 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert de section	40 906,37 €
TOTAL		339 044,44 €



RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre 70	Produits des services	2 207,56 €
Chapitre 73	Impôts et taxes	255 977,00 €
Chapitre 74	Dotations subventions	172 297,90 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	5 712,01 €
TOTAL		436 194,47 €

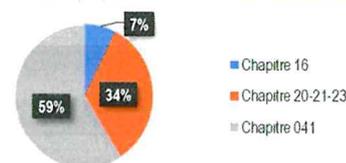


Solde de réalisation de la section de fonctionnement : **EXCEDENT de 97 183,03 €** (436 194,47 - 339 011,44)

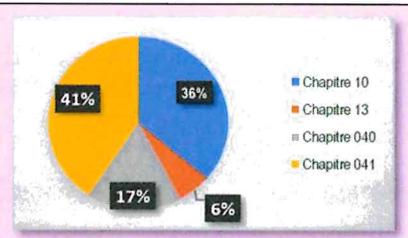
~ SECTION D'INVESTISSEMENT ~

La section d'investissement regroupe les dépenses liées aux **travaux ayant pour objet de modifier ou enrichir le patrimoine de la commune**. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la commune et par les dotations et subventions.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
		Réalisé	Reste à réaliser
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	12 191,58 €	
Chapitre 20-21-23	Opérations d'investissement	55 806,20 €	111 588,00 €
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	97 311,60 €	
TOTAL		165 309,38 €	111 588,00 €



RECETTES D'INVESTISSEMENT			
		Réalisé	Reste à réaliser
Chapitre 10	Dotations, fonds divers	86 176,13 €	
Chapitre 13	Subventions d'investissement	14 557,09 €	32 300,00 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert de section	40 906,37 €	
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	97 311,60 €	
TOTAL		238 951,19 €	32 300,00 €



Solde de réalisation de la section d'investissement : **EXCEDENT de 73 641,81 €** (238 951,19 - 165 309,38)

Différence entre les restes à réaliser : **- 79 288,00 €** (111 588,00 - 32 300,00)

~ RÉSULTAT CUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE 2024 ~

Solde de réalisation de la section de fonctionnement	97 183,03 €
Résultats de fonctionnement reportés (résultats à la clôture de l'exercice 2023)	+ 229 951,38 €
Solde de réalisation de la section d'investissement	+ 73 641,81 €
Résultats d'investissement reportés (résultats à la clôture de l'exercice 2023)	+ 56 016,83 €
Différence entre les restes à réaliser de l'exercice 2024	- 79 288,00 €
Résultat cumulé à la fin de l'exercice 2024 : EXCEDENT	377 505,05 €



Le compte financier unique 2024 a été approuvé par le conseil municipal le 3 avril 2025. Le CFU est un document budgétaire commun à l'ordonnateur (maire) et au comptable public (Trésor Public) qui se substitue à la fois au compte administratif et au compte de gestion. La loi prévoit que la production du CFU sera obligatoire à la fin de l'exercice 2026. Elle permet également aux collectivités qui le souhaitent de produire le CFU dès l'exercice 2024 sur la base du volontariat. La commune d'Harcanville s'est portée volontaire pour l'anticipation du CFU en 2024. L'excédent dégagé permet d'investir dans les travaux et d'enrichir le patrimoine de la commune. La note de présentation brève et synthétique est consultable en mairie aux heures de permanences et sur le site officiel de la commune www.harcanville.fr (rubrique « Compte rendus »). La maquette officielle du compte financier unique 2024 est consultable en mairie.

Direction de la publication : Jean-Pierre LANGLOIS
 Mise en page et impression : Mairie d'Harcanville
 Images et photographies : Mairie d'Harcanville
 Nombre d'exemplaires : 280 - Dépôt légal : Juin 2025